

VILLE DE JARNY
54800

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017
PROCES VERBAL**

Etaients présents : MM. ZANARDO, BARBIER, ZANIER, MAGNOLINI, LAFOND, WEY, BESSEJERARI, MUSQ, BAUDET, VACCANI, DANTONEL, BISIAUX, COLNAT, MINARY Mmes, GUILLON, OUABED, TOURNEUR, DE SOUZA, AUDINET, LUX, VINATIER, MEBARKI, HENQUINET
Etait représentée : Mme GENDRE
Secrétaire de séance : M. WEY

Le maire propose de valider les comptes rendus du conseil municipal du 16 décembre 2016 et du 19 janvier 2017.

Dominique Bisiaux estime que concernant le procès-verbal du 16 décembre 2016, sur les coupes de bois, son intervention a été vidée de sa substance. Selon lui, une décision du conseil municipal du 6 octobre 2014, qui consistait à rendre toutes les coupes de bois accessibles à tous les habitants de Jarny, n'a pas été respectée, notamment suite à l'intransigeance d'un citoyen qui a proféré des menaces. Il s'interroge sur l'utilité des élus s'ils se soumettent à des revendications d'intérêt particulier.

Les comptes rendus du conseil municipal du 16 décembre 2016 et du 19 janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité.

Le maire informe le conseil que Christian Minary a posé la question écrite suivante : « la presse et les syndicats enseignants mentionnent que, dans le cadre des mesures de carte scolaire, une classe doit être supprimée à l'école élémentaire Langevin Wallon. Or il me semble que, sauf erreur, le conseil municipal n'a pas été consulté sur cette question. Qu'en est-il au juste ? Je souhaiterais que le sujet soit abordé lors du conseil municipal du 2 mars 2017. »
Cette question sera traitée à la fin de la séance.

5- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le maire fait lecture des orientations budgétaires : « La loi de finances 2017 contient une série de mesures relatives aux dotations, mais la réforme de la DGF du bloc communal votée en 2016 pour s'appliquer en 2017, est abrogée, ce qui est une excellente chose, car notre DGF, selon les calculs réalisés d'après les données du projet de loi, se serait écroulée encore plus violemment. Pour autant, l'allègement de la « contribution du bloc communal au redressement des finances publiques est loin d'être indolore.

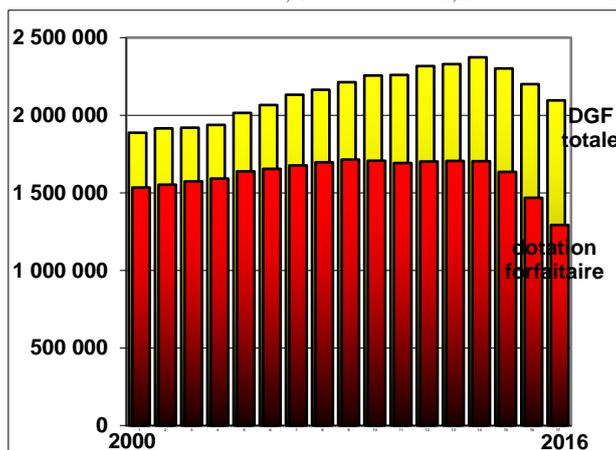
Les dotations

Cette année, nous encaisserons donc une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire aux alentours de 90 000 €, ce qui portera la baisse globale depuis 2013 à 500 000 €.

La DSR (dotation de solidarité rurale) qui est une autre dotation touchée par Jarny, devrait augmenter de quelques dizaines de milliers d'euros comme en 2015 et 2016.

Les compensations d'exonérations, qui rappelons-le encore, ne sont que la contrepartie par l'Etat des exonérations qu'il a lui-même décidées sur les impôts des communes, vont encore baisser cette année dans la droite ligne du tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016
DOTATION FORFAITAIRE	1 705 548	1 703 746	1 634 770	1 467 693	1 292 599
DSR	402 567	434 892	440 257	500 036	561 105
DNP	221 287	234 824	226 395	232 741	242 117
total	2 329 402	2 373 462	2 301 422	2 200 470	2 095 821
	0,5%	1,9%	-3,0%	-4,4%	-4,8%
Compens exo TP hors part salaires	46 131	38 601	30 383	20 073	17 024
Compensation exonération TF	44 758	52 560	42 546	27 646	19 686
Compensation exonération TH	206 671	203 601	196 173	219 408	162 410
total	297 560	294 762	269 102	267 127	199 120
	-4,8%	-0,9%	-8,7%	-0,7%	-25,5%
total général	2 626 962	2 668 224	2 570 524	2 467 597	2 294 941
	-0,1%	1,6%	-3,7%	-4,0%	-7,0%



Si on fait la moyenne de notre épargne disponible depuis 2001 jusque 2013 (puisque 2014 est la 1^{ère} année de baisse des dotations), soit 770 000 €, on constate que désormais la perte dotations + compensations d'exonérations (373 000 € en 2016) représente la moitié de cette épargne disponible moyenne.

Si les chiffres 2017 suivent bien les estimations tirées de la loi de finances, **la perte totale par rapport à 2013 devrait donc se situer aux alentours de 450 000 € pour 2017, soit près de 60 % de notre épargne disponible moyenne.**

Le prétexte de la dette publique

Cette dégradation violente de la stabilité financière des collectivités n'a aucune justification économique : le FMI lui-même en vient à reconnaître que les politiques austéritaires sont contre-productives et que des politiques de relance doivent leur être substituées. C'est une évidence que l'on connaît dans les communes depuis des années, quand on voit l'activité et notamment le BTP lourdement impactés par cette purge digne des Diafoirus de Molière qui saignaient leurs malades pour les guérir.

Dès qu'on dénonce l'étranglement financier de ces collectivités, on répond par le soupçon de gaspillage, de gestion dépensière de l'argent public. Ce discours assez méprisant est relayé par certains médias et soit disant experts économiques. Or, cette doctrine est une escroquerie pure et simple.

Il faut le répéter inlassablement : la dette existe bel et bien mais elle ne serait pas à cette hauteur si l'Etat n'avait pas sacrifié ses recettes dans les années 2000, politique que tous les gouvernements successifs ont poursuivi : la baisse de l'imposition qui a profité principalement aux très hauts revenus, les niches fiscales, le bouclier fiscal et aujourd'hui, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)... Tout cela a coûté des centaines de milliards à l'Etat, alors contraint de s'endetter. Le mécanisme est bien celui d'une pompe aspirante qui continue de fonctionner sans amélioration notable de l'économie et donc de l'emploi : aujourd'hui, le travail précaire et les temps partiels sont plus nombreux qu'auparavant.

Les politiques d'austérité qui permettent de continuer à alimenter la pompe aspirante ne font que diminuer encore plus le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes mais aussi des cadres.

La France est riche mais la richesse est concentrée sur un tout petit nombre de personnes qui détiennent 5 000 milliards d'euros (chiffres Insee basés sur le déclaratif, donc forcément sous-estimés). Et ces grands actionnaires du CAC 40 ne sont jamais rassasiés. Ils en veulent toujours plus, au détriment du plus grand nombre, au détriment de l'économie de notre pays et au détriment de l'intérêt national.

L'état financier de Jarny

La municipalité de Jarny gère de manière rigoureuse (rigueur qui n'a rien à voir avec la purge dramatique imposée par l'Etat) et prudente depuis quinze ans, ce qui lui a permis de dégager assez d'autofinancement pour rénover et embellir la ville. Il suffit de consulter le tableau ci-dessous, afin que chacun puisse constater l'excellence de notre gestion sur le long terme. Nous pouvons aussi fournir les chiffres sur 15 ans, ce qui est encore plus parlant.

Le compte administratif 2016 reste honorable, avec un résultat de fonctionnement global de 868 913 €, et en investissement de 965 330 €. Ces chiffres comprennent les opérations d'ordre, ils ne sont donc pas très parlants. Voici ce que ça donne avec les résultats réels hors opérations d'ordre :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
Charges à caractère général	1 906 433	1 944 398	2 015 095	2 145 435	1 949 224	1 985 453	1 875 783
12 Charges de personnel	3 960 109	3 949 741	3 986 701	4 098 876	4 193 083	4 163 565	4 056 999
65 Autres charges de gestion	810 274	868 027	909 185	970 182	862 818	708 405	636 636
TOTAL DEPENSES GESTION	6 676 816	6 762 166	6 910 981	7 214 493	7 005 125	6 857 423	6 569 418
66 Charges financières	236 304	280 986	259 758	243 305	297 257	275 876	262 857
67 Charges exceptionnelles	91 549	25 369	26 931	18 964	17 405	15 142	31 132
TOTAL DEP REELLE FONCT	7 004 669	7 068 521	7 197 670	7 476 762	7 319 787	7 148 441	6 844 321

RECETTES FONCTIONNEMENT

	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

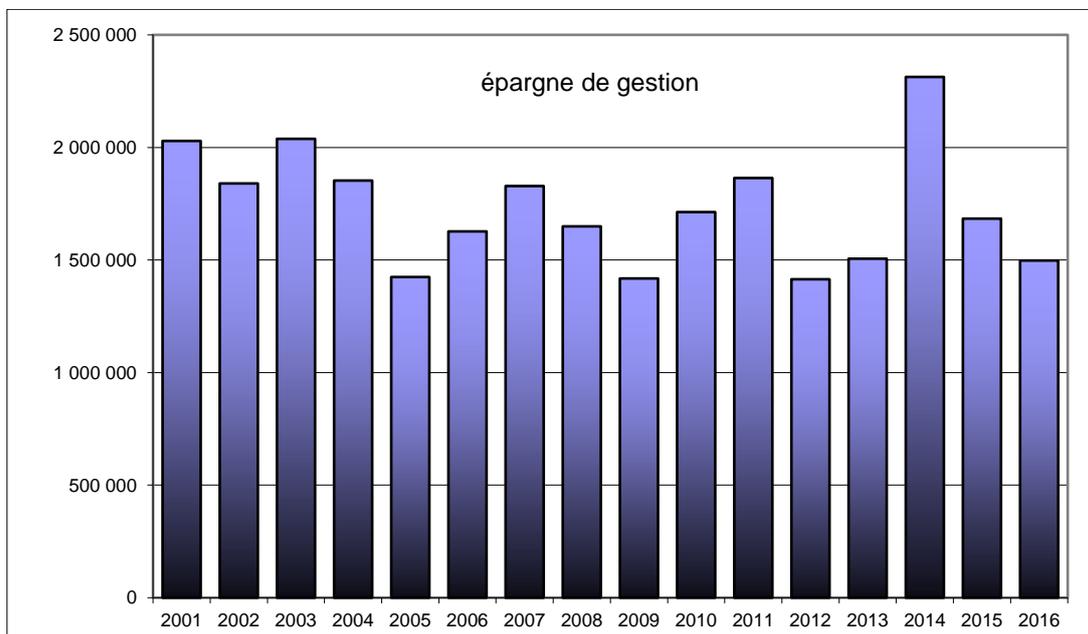
13	Atténuations de charges	252 134	135 264	31 475	53 451	63 718	40 312	71 375
70	Produits du domaine et ventes	240 620	272 354	249 630	236 535	275 358	493 261	239 490
73	Impôts et taxes	4 700 361	4 915 677	4 969 998	5 249 253	5 875 001	5 051 495	5 016 667
74	Dotations et participations	2 985 007	3 092 548	2 834 516	2 985 864	2 904 035	2 798 722	2 579 487
75	Autres produits de gestions	211 514	210 559	239 878	195 246	200 141	157 474	160 126

TOTAL RECETTES GESTION	8 389 636	8 626 402	8 325 497	8 720 349	9 318 253	8 541 264	8 067 145
-------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

76	produits financiers	1 978	12 564	450	60	54	42	36 921
77	Produits exceptionnels	167 581	923 132	572 808	14 729	19 040	264 457	202 059
79	Transferts de charges							

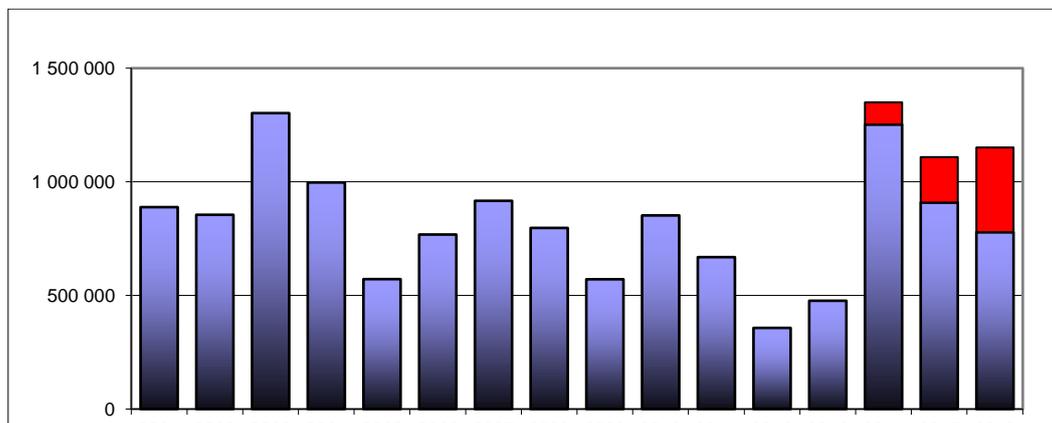
TOTAL REC REELLE FONCT	8 559 195	9 562 098	8 898 755	8 735 138	9 337 347	8 805 763	8 306 125
-------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Epargnes



En tenant compte du fait que la barre de 2014 est artificiellement haute (récupération en 2014 du FDPTP non versé en 2012-2013), et 2012-2013 artificiellement basses, on voit que l'épargne suit globalement la baisse des dotations.

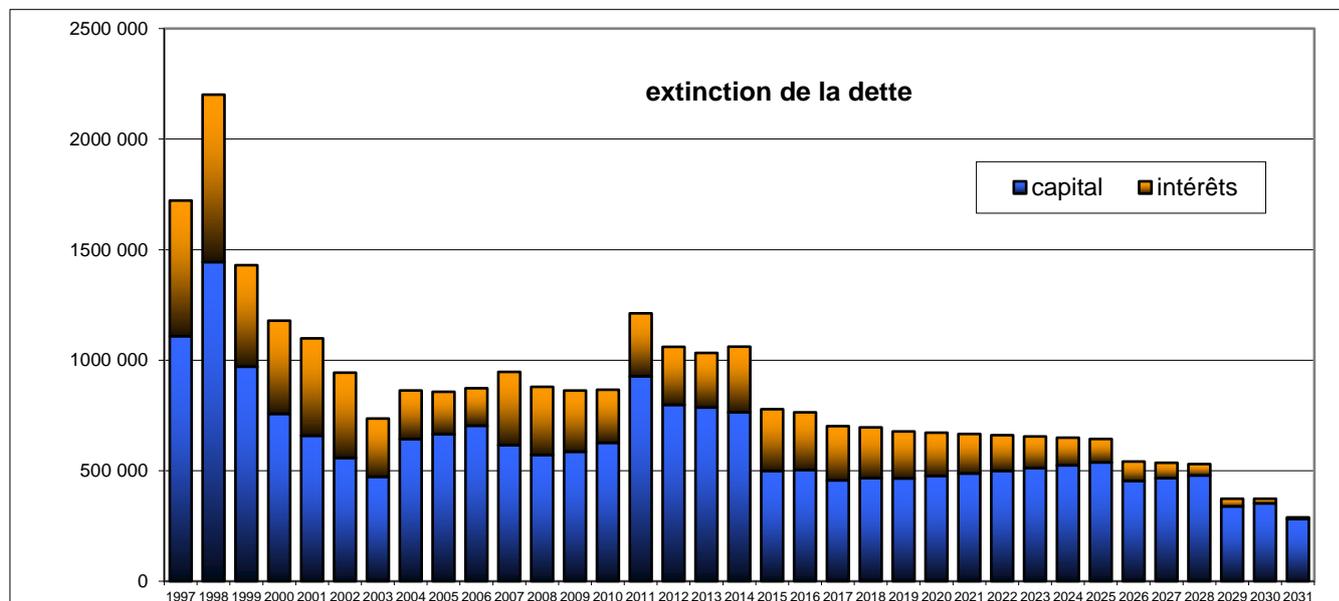
Même tendance pour l'épargne disponible (hors produits et charges exceptionnels) :



En rouge figurent les dotations perdues.

En mettant encore 2014 de côté, le fait que les 2 dernières années soient parmi les plus hautes des 15 dernières années tient principalement au fait que l'annuité globale de dette a sensiblement diminué.

Dettes



Notre capacité de désendettement passe de 5 à 6 ans, résultat de la dégradation de notre épargne, mais c'est un résultat honorable. Surtout, ce graphique montre que nous avons la capacité de réemprunter afin de maintenir l'investissement, tout en restant à un niveau de dette modéré.

Les orientations budgétaires

Les années qui viennent vont donc être très dures. Malgré tout, et vu la dégradation des conditions de vie de nombre de nos concitoyens, nous nous efforcerons de ne pas recourir au levier fiscal pour dégager des marges de manœuvre. Les taux de taxe d'habitation et du foncier resteront inchangés comme depuis plus de dix ans maintenant, après que nous ayons fait baisser la taxe d'habitation de 10 % en 2004.

Pour autant, nous nous efforçons de maintenir un niveau d'investissement significatif. 2017 sera marquée par la fin des travaux de chantiers importants : l'aménagement des abords du lycée Jean Zay, avec la création de trottoirs, d'emplacements de bus et d'un parking d'une quarantaine des places, et la réhabilitation du carreau de mine de Droitaumont, réalisée en partenariat avec les Etablissements Publics Fonciers de Lorraine (EPFL), comprenant un espace festif de 4 500 m² et une salle culturelle qui servira aussi de salle de quartier.

En plus de ces grandes opérations d'aménagement urbain, nous continuerons cette année à investir pour l'amélioration de la voirie avec un plan pluriannuel de 1,2 millions d'euros sur 3 ans. Déjà plus de 7 millions ont été investis dans ce domaine depuis 2001. Nous investirons aussi sur les bâtiments tels que les écoles afin que nos enfants soient accueillis dans des conditions optimales, ou les installations sportives, notamment la création d'un club-house pour la section football de l'USJ.

Les travaux au sein de l'école de musique municipale se poursuivront pour que les élèves et enseignants bénéficient de locaux encore plus fonctionnels.

A ces sommes déjà conséquentes, il faut ajouter les 1,5 millions d'euros de travaux réalisés depuis 2009 dans le cadre du budget participatif. Nous sommes une des rares communes de moins de 10 000 habitants ayant un budget participatif. De plus, le montant médian par habitant

s'élève à environ 12 € alors qu'il est de 24 € pour notre commune. A l'échelle nationale, Jarny est la 3^{ème} ville la plus généreuse et la première pour les communes de même strate démographique.

Nous poursuivrons aussi les travaux de rénovation du château de Moncel, domaine magnifique, très apprécié par les Jarnysiens qui sera encore mieux mis en valeur notamment en proposant des animations sur le thème de l'environnement.

Les premières actions de la 2^{ème} charte agenda 21 verront le jour dès cette année et seront nombreuses, avec notamment l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

Enfin, des études seront réalisées sur la réhabilitation des anciens abattoirs en un pôle sportif, la réhabilitation de l'ancien carreau de mine de Jarny qui pourra être dédié à un pôle médical et pour une autre partie à la sauvegarde du patrimoine jarnysien dont la mémoire ouvrière, la réhabilitation des terrains de tennis couverts, le retour en régie publique de l'eau, la création de résidences seniors avec un bailleur social.

Notre politique d'investissement volontariste dépendra directement de la politique du nouveau gouvernement issu des prochaines élections présidentielles et législatives : l'austérité avec notamment la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat ou une relance significative de l'investissement public créateur d'emplois.

Deux autres sujets majeurs doivent être en débat pour garantir l'avenir des communes : leur autonomie notamment financière par la remise en place d'un pacte fiscal et financier entre l'Etat et les collectivités, un meilleur équilibre des territoires pour éviter une trop grande concentration des richesses dans les métropoles avant de déplorer « les métropoles et le désert Français ». »

Céline Henquinet intervient : « Nous avons pris connaissance des cinq pages dithyrambiques qui ont été communiquées aux conseillers municipaux en guise d'orientations budgétaires pour 2017. Force est de constater que la baisse des dotations constitue toujours l'alpha et l'oméga d'un argumentaire qu'il faut bien qualifier d'argumentaire en trompe-l'œil.

La perte totale de dotations en 2017 par rapport à 2013 y est estimée à 450 000 euros, soit 60 % environ de l'épargne disponible moyenne de 770 000 euros. Mais si l'on rapporte cette baisse globale de dotations à l'épargne réelle, c'est-à-dire l'épargne de gestion, qui est supérieure d'environ 1 millions d'euros par an à l'épargne disponible, ce pourcentage tombe à près de 25 %.

Si l'on rapporte maintenant la baisse de dotations globale depuis 2013 aux recettes moyennes, ce qui est l'unité de mesure la plus logique (puisque'il s'agit de rapporter une perte de recettes au total des recettes) on arrive à une proportion de 5 %, ce qui est tout de même très loin de la « purge » qui est mentionnée dans la note de synthèse. Il est par contre bien une purge dont il est juste de parler, c'est de la purge du patrimoine des Jarnysiens.

En effet, on peut en effet se demander quelle est la raison pour laquelle vous avez absolument voulu maximiser artificiellement le poids de la baisse des dotations, et pourquoi vous n'avez pas utilisé d'indicateur beaucoup plus en phase avec la réalité. Quelle est la particularité de l'épargne disponible, qui est l'indicateur que vous avez choisi d'utiliser ? C'est qu'elle ne comprend pas les produits et charges exceptionnels. Or, lorsque l'on inclut les produits et charges exceptionnels, on obtient une épargne de gestion qui est de 230 % plus élevée que l'épargne disponible, un chiffre sans commune mesure avec celui de la baisse des dotations vous en conviendrez.

Et pourquoi un tel différentiel ? Parce que vous avez omis dans votre calcul de comptabiliser tous les produits exceptionnels, c'est-à-dire de prendre en considération la vente du patrimoine communal depuis 2001, à commencer par la vente de Jarny Océan à Longeville.

Vous revendiquez la transparence, je vous prends au mot. Je souhaite que la transparence totale soit faite sur ce point. Page deux, il est indiqué, je cite « *nous pouvons fournir les chiffres sur 15 ans, ce qui est encore plus parlant* ». Je demande donc formellement que soit fourni aux conseillers municipaux le tableau qui manque à cet exposé, à savoir la liste détaillée du patrimoine vendu depuis 2001 et les recettes correspondantes. Je ne doute pas que lorsque que nous serons en possession de ce tableau, les choses seront sans nul doute beaucoup plus parlantes...

Enfin, la note de synthèse indique, page deux, « *afin que chacun puisse constater l'excellence de notre gestion sur le long terme* ». Eh bien, pour ce qui me concerne, j'ai la chance d'être propriétaire d'une maison à Jarny, et lorsque je reçois chaque année mes taxes d'habitation et taxe foncière, permettez-moi de vous dire que « *l'excellence de votre gestion* » ne me saute pas aux yeux. Et je sais que beaucoup de Jarnysiens partagent mon point de vue, ils sont nombreux à me le dire.

Vous annoncez, je cite : « *nous nous efforcerons de ne pas recourir au levier fiscal pour dégager des marges de manœuvre. Les taux de la taxe d'habitation et du foncier resteront inchangés* ».

Il se trouve que le Président de la nouvelle Communauté de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne, lors du tout premier conseil communautaire d'installation du 15 janvier 2017, a fait adopter une mesure qui vise à augmenter les taxes ménages durant les douze prochaines années, pudiquement baptisée « lissage » ou encore « intégration fiscale progressive des taxes ménages ».

Puisque le Président de la CCPBJO est aussi le Maire de Jarny, et que ce dernier vient de nous annoncer qu'il n'augmenterait pas les impôts des Jarnysiens – ce qui nous semble bien être le minimum au vu des taux déjà très élevés des impôts locaux – nous demandons à ce que la hausse annoncée de la part intercommunale des taxes ménages soit intégralement compensée sur le budget de la Ville de Jarny, de façon à ce que les Jarnysiens ne subissent aucune hausse d'impôts locaux. C'est plus particulièrement au regard de ce critère que nous examinerons le budget 2017 de la Ville de Jarny lorsqu'il nous sera présenté. »

Dominique Bisiaux pointe une erreur à la page 3 du CA 2016, le montant total des dépenses de fonctionnement étant de 6 863 407 € au lieu de 6 844 321 €.

Dominique Bisiaux indique que l'analyse présentée dans le DOB s'apparente à de la propagande politique. Il ajoute : « Elle vise à attribuer les causes de la dégradation de la stabilité financière de la commune à la seule responsabilité de l'Etat au travers de la baisse des dotations. Vous annoncez en conclusion dans votre déclaration Monsieur le maire, que votre politique d'investissement volontariste dépendra donc, directement de la politique du nouveau gouvernement issu des prochaines élections présidentielles et législatives.

Il est un fait que la baisse des dotations d'état touche la commune de Jarny et c'est regrettable, mais pas tant que ça, ce faisant, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Vous vous félicitez de gérer de manière rigoureuse et prudente la ville de Jarny, vous nous dites qu'en plus des tableaux pages 3 et 4, vous pouvez aussi fournir les chiffres sur 15 ans, ce qui est encore plus parlant.

Et bien parlons-en de ces dernières quinze années.

En fait toute l'excellence, la prudence et la rigueur de votre gestion sur le long terme, les 15 dernières années dont vous vous félicitez, sont purement démagogique puisqu'elle a reposé essentiellement sur 3 points:

Point 1 : Vous bénéficiez d'un taux d'imposition « digne de mise sous tutelle » sur lequel vous surfez depuis votre premier mandat et sur lequel vous n'avez jamais cherché à revenir.

Point 2: Vous avez augmenté dès votre premier mandat les impôts, ce depuis 2002 par un subtil tour de passe-passe (sans modifier le taux de la taxe foncière) mais au travers du taux des ordures ménagères (+ 141 %) les ordures ménagères qui étaient en partie prises en charge sur le budget communal jusqu'en 2001, et qui ne l'ont plus été en 2002. Il suffit de se procurer pour le constater les chiffres de l'imposition foncière pour les années 2001 et 2002 et comparer les montants (sans oublier il est vrai de convertir en francs ou en euros, pour faire la comparaison, puisque en 2001 la feuille d'imposition était rédigée en francs et en 2002 en euros. Un exemple pour une petite habitation de 60 m² à Jarny : 2641 francs en 2001, et 481 euros en 2002 ou 3155 francs au lieu de 2641 francs l'année précédente, soit une augmentation de 19.46 %). C'est énorme. Ce n'est pas rien et cela depuis 2002, dès votre premier mandat.

Point 3: et bien sûr la manne financière qu'a représentée la vente des anciens biens immobiliers. Je vous rappelle que vous avez vendu entre 2002 et 2012 pour 6,8 millions d'euros de biens immobiliers qui appartenaient à la commune de Jarny ; dégageant ainsi 680 000 euros de recettes en moyenne annuelle ; soit 90 % de l'épargne disponible de 2001 à 2013 ; soit presque 2 fois plus que le montant des pertes liées aux baisses des dotations d'Etat en 2016 (par rapport à 2013) que vous nommez comme seules responsables. Aujourd'hui, l'essentiel des anciens biens communaux ont été vendus, et vous ne pouvez plus compter sur cette ressource, la source est tarie.

C'est bien cette manne provenant de la vente des anciens biens communaux qui vous a permis de dégager de l'autofinancement pour votre politique d'investissement. Vous n'avez pas fait de miracle.

Je le rappelle, la manne issue de la vente des anciens biens immobiliers auraient dû servir et permettre de revoir à la baisse les taux d'imposition afin de participer à un cercle vertueux pour l'attractivité de la ville, de par le développement des constructions, de l'augmentation de la population, qui nous aurait conduits à de nouvelles recettes fiscales et des dotations supérieures! Mais vous avez fait le choix d'éblouir les Jarnysiens par une politique d'investissement déraisonnable.

Aujourd'hui, c'est bien principalement la source issue de la vente des biens immobiliers qui est tarie, et le remboursement et les charges financières de la dette (notre capacité de désendettement passant de 5 à 6 ans), qui sont les causes principales de la dégradation de la stabilité financière de la commune, et plombent nos marges de manœuvre. »

Pierre Désclès intervient à son tour : « Votre débat d'orientation budgétaire 2017 n'est qu'un copier-coller du débat d'orientation budgétaire de 2016, le pamphlet politique et le gémissement économique en sont la dominante.

Notre capacité d'investissement se réduit d'année en année, notre principale recette est l'impôt ménage et taxe.

Notre masse salariale représente la moitié de notre budget et les services créés par la ville nous coûtent de plus en plus chers en fonctionnement.

Ce DOB ne comporte aucune projection pour 2017 il pourrait y avoir quelques prévisions de recettes comme de dépenses de fonctionnement.

En fin de paragraphe sur les orientations budgétaires, vous écrivez : Notre politique d'investissement volontariste dépendra directement de la politique du nouveau gouvernement issu des prochaines élections présidentielles et législatives : l'austérité avec notamment la

poursuite de la baisse des dotations de l'État ou une relance significative de l'investissement public créateur d'emplois.

J'en déduis que vous ne comptez que sur des subventions de l'État pour créer une dynamique économique. Je vois que vous avez baissé les bras concernant le développement économique par le biais d'entreprises privées.

Comme je vous le répète continuellement, l'économie ne se développera que par la création de la richesse et votre capacité à faire venir des entreprises privées sur notre territoire.

Je vois bien dans ce DOB que ce ne sont pas vos priorités et ce n'est pas avec une cotisation foncière des Entreprises rédhibitoires à 30,05 que les entreprises vont venir s'installer. »

Enfin, Christian Minary intervient : « Je ne peux qu'être d'accord avec le cadre général dénonçant la baisse des dotations et l'imposture de la dette. Je ne répéterai donc pas ce que j'avais dit à ce propos l'an dernier et qu'on pourra trouver dans les documents que diffusent les organisations auxquelles j'appartiens. Une chose est sûre : aucune commune, aucune collectivité locale, n'échappe à l'étranglement financier, destiné à satisfaire les exigences conjointes du MEDEF et de l'Union européenne. De ce point de vue, c'est bien à l'aune des choix politiques nationaux et internationaux qu'on doit aborder ce débat d'orientation budgétaire.

J'ajouterai qu'au niveau local la vente d'une partie du patrimoine (ce qui n'est pas un sujet récent) évoquée par les précédents intervenants ne modifie en rien cette appréciation. En ce qui me concerne, j'ai voté en son temps contre la vente du domaine de Longeville, puis contre celle des logements et je ne reviendrai pas ici sur ce débat. Il suffit de consulter les procès-verbaux. La politique de baisse des dotations appelait une réponse appropriée des associations d'élus. Force est de constater que sur cette question, comme sur la loi Notre évoquée lors du conseil précédent, les dirigeants de ces associations, en particulier de l'Association des maires de France, ont laissé les mains libres au gouvernement, en ne faisant rien, ou très peu, et en proclamant s'associer au prétendu « redressement des finances publiques ». Cela les a conduits à demander un allègement et un étalement des coupes budgétaires. Le gouvernement leur a sur ce point donné satisfaction puisque la baisse des dotations sera en 2017 réduite de moitié. Et on voit clairement dans les chiffres donnés ce soir les résultats de cette « victoire » !

La note de synthèse prévoit que « les années qui viennent vont donc être très dures ». C'est vrai si la politique suivie depuis plusieurs années par les gouvernements successifs se poursuit. Et on peut être d'autant plus inquiets en entendant les propos tenus par certains candidats à l'élection présidentielle aussi bien sur de nouvelles cures d'austérité que sur les juges, les fonctionnaires, etc.

Pour autant, tout est-il joué ? Sur le terrain de la résistance, il ne se passe pas un jour sans que la presse locale rapporte les mobilisations de la population contre les fermetures de bureaux de poste, de classes, d'écoles et parfois, comme à l'école maternelle d'Homécourt, les plans de liquidation sont repoussés.

Et nous avons tous à l'esprit les 14 journées de mobilisation contre la loi travail dite loi El Khomri. Les choses sont-elles réglées sur le terrain électoral ? Bien malin qui pourrait le dire. En tout cas, deux candidats se prononcent précisément pour l'abrogation de cette loi El-Khomri. S'ils se mettaient d'accord et si donc cette loi était définitivement abrogée, ce serait un encouragement à toutes les résistances, à commencer par celles des élus et de la population contre la baisse des dotations, les suppressions de services publics, pour l'abrogation de la loi Notre... Il est vrai que plus le temps passe, plus les chances d'une issue positive sur le terrain électoral se réduisent. De toute façon, le peuple tranchera.

Quelle est alors notre responsabilité à nous, conseillers municipaux réunis ce soir à Jarny ?

Au niveau des élections qui approchent, chacun prendra les initiatives qu'ils jugent utiles.

Localement, nous constatons que les annonces présentées dans la note de synthèse ne comprennent pas de grandes nouveautés. Il s'agit pour l'essentiel de travaux déjà mentionnés les années précédentes, déjà engagés ou retardés. L'étude sur la régie publique de l'eau est la bienvenue, mais on peut s'interroger sur ce qu'il adviendra en 2020 lorsque l'eau sera devenue, si la loi Notre s'applique, une compétence de la nouvelle communauté de communes fusionnée. Mais il est une question sur laquelle notre position peut donner un signal à la population, celle de la fiscalité locale. Tout d'abord, je maintiens que la taxe d'habitation n'a pas en 2003 diminué de 10 % par rapport à 2002, mais de 8 % si l'on raisonne en termes d'impôts au niveau communal. Le chiffre de 10 % est juste si l'on raisonne en termes de fiscalité intercommunale. Mais alors, il faut éviter deux poids, deux mesures et reconnaître qu'en 2017, à cause de la fusion des trois communautés de communes et du « lissage » qu'elle entraîne, la pression fiscale va augmenter. D'autre part, comme je l'avais souligné, la réduction de l'abattement pour personne à charge de rang 3 décidée par la CCJ va produire une augmentation d'environ 28 euros pour les familles de trois enfants et plus, qui va s'ajouter à celle résultant du « lissage ». Sur cette mesure, adoptée par la CCJ à l'unanimité le 29 septembre — précisément pour permettre l'intégration fiscale progressive et le « lissage » qui évite une augmentation brusque des taux — les élus ont d'ailleurs fait preuve d'une certaine précipitation, puisque quelques semaines plus tard, la loi de finances rectificatives repoussait les délais et modifiait d'ailleurs les modalités d'application.

Comment, dans la période que nous connaissons, pourrions-nous prendre la responsabilité d'imposer à la population une telle augmentation ? Il serait donc juste de compenser l'augmentation des impôts intercommunaux afin qu'aucun Jarnysien ne subisse une ponction. Concernant l'abattement, nous avons le pouvoir de gommer totalement l'effet de la réduction décidée au niveau intercommunal. Il suffirait que le conseil décide de faire passer, en ce qui concerne la taxe d'habitation communale, le même abattement de 20 % à 25 %. D'après mes calculs, cela concernerait environ 200 familles et ne grèverait d'ailleurs pas significativement le budget de la ville. C'est une question de principe. Je propose que les services financiers de la ville étudient plus précisément ces possibilités et que le conseil municipal se prononce lors de l'adoption du budget primitif et des taux de fiscalité. »

Le maire répond : « Le dernier point mérite analyse des services. On traitera ce point en commission des finances. J'ai entendu des choses invraisemblables. Je comprends Céline Henquinet qui défend son gouvernement, sa politique est de défendre ses actions et ses décisions. Mais c'est la Direction générale des collectivités locales qui elle-même le dit qu'il existe un lien étroit, clair et net entre la baisse des dotations et des dépenses des communes. Elle le confirme dans une note qu'elle vient de publier, consultable sur le site de l'Association des Maires de France. L'Assemblée des comités de France et la Caisse des dépôts le disent aussi ! Ils présentaient, en février, leur baromètre de la commande publique. Ce baromètre constate une chute de 30 % des appels d'offres en 4 ans. Le volume d'achat a réduit de 26,4 %. Depuis 2012, la baisse cumulée des travaux pour les collectivités locales et leurs groupements atteint 19 milliards d'euros. Ça veut dire que la Direction générale des collectivités et la Caisse des dépôts ont tort.

J'entends bien les calculs, les remarques sur les chiffres mais il ne faut pas tout mélanger. Quand on mélange les ordures ménagères avec les taxes, on peut tout faire dire. Et vous savez bien qu'aujourd'hui la pratique courante des gouvernements c'est de faire apparaître sur les feuilles d'imposition tout ce qu'ils ont fourgué aux collectivités. Sur une feuille d'imposition, le citoyen, et c'est normal, regarde la somme en bas. Il ne regarde pas obligatoirement les colonnes (commune, intercommunalité, département, ordures ménagères, etc).

Mais ce qu'on retrouve, et ce que j'ai toujours vécu en tant qu'élus, c'est effectivement une différence fondamentale que nous avons de l'analyse à quoi sert une politique menée dans une collectivité. Il y a des tenants de la dette à tout prix, il ne faut pas faire d'investissements, il faut

limiter les dépenses, haro sur tout. C'est une vision qui est partagée aujourd'hui et je pense que c'est le problème du parti socialiste et du parti républicain. Les français vont rejeter ces partis car ils savent bien qu'ils pratiquent la même politique depuis 40 ans qui consiste à dire il faut diminuer la dette, il ne faut pas investir, il faut faire la purge sur l'emploi public, il faut diminuer les dotations aux collectivités. Cette politique, elle produit quoi comme effet ? Il n'y a plus d'investissement. Et quand vous intervenez, j'entends bien les mêmes propos, c'est-à-dire qu'il ne faut pas investir, il ne faut pas rénover les bâtiments... Il faudrait appliquer au niveau local, une politique qui a produit ses effets néfastes au niveau national. Je dis non ! Je continuerai à investir. Lorsqu'on fait, par exemple, un programme OPAH et qu'on investit 7 à 8 millions d'euros, 80 % ce sont des entreprises locales. L'investissement des collectivités c'est fondamental pour ne pas freiner l'économie. Même le fonds monétaire international, que je ne porte pas dans mon cœur, dit qu'il faut relancer l'économie sinon il n'y aura plus d'emplois productifs. Un emploi productif produit 4 emplois par ailleurs. Donc nous continuerons dans cette politique d'investissement car ça rend la ville plus belle, plus attractive et c'est apprécié des habitants. Vous me dites aujourd'hui, on doit réduire l'investissement, mais ces mêmes personnes viendraient me dire, si j'appliquais cette politique, mais ils n'ont rien fait, ils n'ont fait aucun travaux !

Là où je ne peux accepter les propos de Céline Henquinet, c'est au sujet de la fusion et de l'impact de la fusion. Aujourd'hui, reprocher à la communauté de communes de se retrouver dans une situation très compliquée concernant les taux d'imposition, alors qu'au départ, la fusion on n'en a pas voulu. C'est ton gouvernement qui l'a imposée. Lors de la réunion à Nancy, de la commission qui pouvait amender le schéma du préfet, vous vous êtes retrouvés comme ce soir, sur la même politique, c'est-à-dire, imposer la fusion. Ce sont mes amis qui ont été contres car ils connaissaient l'impact de cette décision. Tu sais bien que ce n'est pas la volonté de la communauté de communes d'augmenter les impôts. On est obligé et on a même été obligé de faire un lissage pour éviter que les gens subissent un taux d'imposition trop fort immédiatement. Sans le lissage, on aurait eu une explosion des impôts dès la première année. »

Le débat s'engage sur la responsabilité de l'augmentation future des impôts de la communauté de communes. Céline Henquinet et Christian Minary proposent que la ville compense cette augmentation. Le maire indique qu'il ne faut pas oublier la responsabilité de l'Etat, qui devrait donc prendre en charge cette compensation et que la demande de Céline Henquinet devrait être celle-là. Le maire termine en indiquant qu'une proposition de délibération était prévue car éviter une imposition est ce qui guide chacune des actions de la municipalité.

6- ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2017

Le maire informe le conseil que par délibération en date du 9 février 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes des pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne a approuvé les attributions de compensation provisoires 2017. En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le maire propose au conseil municipal de valider ces montants.

Il précise que les attributions de compensation définitives seront validées lors d'un prochain conseil communautaire, une fois le rapport de la CLECT connu.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

**7- COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE BRIEY, DU JARNISY ET DE L'ORNE –
MODIFICATION STATUTAIRE**

Le maire indique que par délibération en date du 9 février 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes des pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne a accepté la modification des statuts de la communauté de communes relative à la rétrocession de la compétence éclairage public ainsi que celle relative à la mise en place de navette payante intracommunautaire (service petit bus). En application de l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, le maire propose de statuer sur ces modifications :

Compétences facultatives :

● Transport de personnes

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Briey

- La communauté de communes participera à toute réflexion visant à la définition d'une politique communautaire en faveur du transport de personnes (hors transports scolaires)
- La communauté de communes prendra en charge le coût du transport des élèves des écoles primaires des communes membres vers la piscine intercommunale.

● Services techniques

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Briey

- Services techniques intercommunaux :

La communauté de communes pourra mettre en place un service technique commun avec les communes membres dans le cadre d'une mutualisation et d'une optimisation des moyens, qu'elle administrera par le biais de convention de remboursement.

Dans le cadre de cette mutualisation le parc de matériel technique sera mis à disposition des communes.

Christian Minary demande : « là, nous modifions les statuts de la CCPB ? »

Le maire explique : « le Val de Briey va récupérer l'éclairage public et la navette payante qui appartenaient auparavant à la CCPB. On les enlève de nos statuts.

Je prends l'exemple du CIAS. Il ne fonctionne que sur notre territoire. Il est certes dans les statuts de la nouvelle communauté de communes mais son périmètre est celui de l'ancienne CCJ. Donc l'éclairage public c'est exactement la même chose, le périmètre c'était celui de l'ancienne CCPB. Les communes préfèrent récupérer l'éclairage public pour le gérer au niveau communal. »

Christian Minary intervient : « Avec la fusion, le nombre des conseillers membres du conseil communautaire a été réduit de moitié ; ils ne sont plus maintenant qu'une minorité. Théoriquement, le conseil municipal ne pourra pas être informé ou donner un avis sur la politique de la nouvelle communauté avant que ne lui soit soumis le premier rapport d'activité, soit à l'automne 2018. D'ici là, le conseil municipal sera donc dessaisi, ceci en toute légalité.

Jusqu'à présent, les responsables de groupe recevaient les documents des conseils communautaires. Je demande donc que cette pratique se poursuive et que des dispositions soient prises en ce sens. À ce jour, deux conseils communautaires se sont tenus, mais nous n'avons reçu aucune information. »

Dominique Bisiaux demande s'il y en a dans l'autre sens.

Le maire répond : « non. L'objectif de l'année c'est que la communauté de communes va devoir réfléchir avec son conseil communautaire à ce qui est gardé, ce qui revient aux communes. Là, nous répondons immédiatement à la demande des communes pour ne pas attendre jusqu'à septembre. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

8- REPRESENTANTS DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le maire rappelle que par délibération en date du 15 janvier 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes des pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées par les communes à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétences afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres (cf article 1609 nonies C du code général des impôts).

La commune de Jarny doit désigner 4 représentants au sein de cette commission. Le maire propose de désigner les conseillers municipaux suivants : Hervé Barbier, Catherine Guillon, Véronique Tourneur, Stéphane Zanier.

Le maire précise que la commission est composée ainsi :

- Le président de la CCPBJO,
- Le vice-président en charge des finances,
- Pour les communes de Jarny et du Val de Briey : 4 représentants,
- Pour les communes de Joeuf et Homécourt : 3 représentants,
- Pour les communes de Batilly, Conflans, Auboué, Avril, Doncourt, Giraumont, Labry, Moineville, Moutiers et Valleroy : 2 représentants,
- Les autres communes : 1 représentant.

Concernant le mode de désignation, aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit la nomination par les maires des membres de la CLECT, toutefois, la solution de l'élection apparaissant plus conforme au principe démocratique, la possibilité est donnée à chaque conseil municipal de délibérer sur ces nominations.

Céline Henquinet intervient : « Je regrette que cette Commission, qui est importante, ne soit pas ouverte à l'opposition. Pour ce qui me concerne, j'y aurais volontiers siégé. Quand on est soi-disant démocrate, on sait s'appuyer sur toutes les compétences en toute transparence. »

Le maire souligne que ce sont les membres de la majorité qui doivent porter la politique de la majorité.

Céline Henquinet indique qu'il ne s'agit pas de politique mais d'évaluer la réalité des charges transférées.

Le maire ajoute : « Je ne te vois pas défendre la politique de la majorité. Toutes les communes font comme ça, ce qui est démocratiquement normal. »

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

9- COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

La Communauté de communes des pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne doit créer la commission intercommunale des impôts directs. Cette commission est obligatoire pour les EPCI soumis de plein droit au régime de la TPU (taxe professionnelle unique). Elle se substitue aux commissions communales des impôts directs des communes membres en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. La CCPBJO doit donc nommer 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants lors de sa séance du 28 mars 2017. Afin de pouvoir réaliser cette liste, les communes membres sont consultées pour obtenir leurs propositions.

Le maire propose 4 personnes habitant à Jarny : Joseph Wey, agriculteur, Patrick Brévi, commerçant, Jean-Pierre Denèfle, président du conseil d'administration du Crédit Mutuel de la Caisse de Jarny-Briey et David Lux, architecte.

Le maire précise que la délibération prise par la CCPBJO sera transmise à la direction générale des finances publiques de Meurthe-et-Moselle afin que son directeur puisse à partir de celle-ci, désigner les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants qui siégeront à cette commission.

Denis Wey et Laëtitia Lux ne prennent pas part au vote.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

10- AVANCES DE SUBVENTIONS

Véronique Tourneur informe le conseil que les subventions étant versées aux associations après le vote du budget, 3 d'entre elles souhaitent bénéficier d'une avance pour l'année 2017, à savoir :

CALC : 2 400 € pour l'organisation de festivités

Compagnie du Jarnisy : 6 000 € pour poursuivre la programmation culturelle

Comité de Jumelage : 6 600 € car les rencontres des collégiens débutent dès le début du mois de mars (déplacement – organisation de visites...).

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

11- CONVENTION VILLE DE JARNY – AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES

Laëtitia lux informe le conseil que la Ville souhaite renouveler la convention avec l'ANCV dans le cadre du programme Seniors en Vacances. Ce dispositif permet aux retraités non imposables et aux personnes en situation de handicap (avec carte d'invalidité) de bénéficier d'une prise en charge par l'ANCV de 185 € sur le séjour organisé chaque année par la municipalité.

Cet avantage est également applicable aux particuliers Jarnysiens qui effectuent un séjour individuel à condition d'être âgé d'au moins 60 ans, d'être non imposable sur le revenu – le seuil étant ramené à 55 ans pour les personnes en situation de handicap reconnu.

Elle précise que l'aide financière accordée par l'ANCV au titre de « Seniors en Vacances » est également applicable pour des séjours individuels « libres ». Pour bénéficier de ce programme de vacances, la seule obligation est d'effectuer ce séjour dans un centre de vacances agréé par l'ANCV.

Laëtitia Lux demande donc au conseil municipal d'accepter ce projet et d'autoriser le maire à signer la convention.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

12- CONVENTION VILLE DE JARNY – LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Laëtitia lux indique que chaque été, la ville propose par le biais de l'organisme Vacances pour Tous (Ligue de l'Enseignement) des séjours en direction des jeunes Jarnysiens âgés de 6 à 17 ans.

Ce partenariat permet d'offrir aux jeunes inscrits les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement dans des locaux agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, possédant l'autorisation préfectorale d'ouverture.

Elle précise que le règlement des séjours sera effectué par la Ville de Jarny à l'issue des séjours. La participation des familles étant directement versée à la Ville de Jarny qui établira les factures. Laëtitia lux demande donc au conseil municipal d'autoriser le maire à signer une convention avec la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle afin de permettre le départ en colonies des jeunes Jarnysiens.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

13- CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AM N° 674 A LA SOCIETE BATIGERE NORD EST

Hervé Magnolini explique qu'afin de solutionner les difficultés liées au dépôt des déchets à proximité de ses logements du 43 rue Pierre Sémard et 32 rue Paul Déroulède, la société Batigère Nord Est a accepté d'installer 3 containers enterrés sur la parcelle cadastrée section AM n°8, appartenant à la Ville de Jarny. L'emprise concernée, d'une superficie de 31 m² est située à l'arrière de la maison des associations.

Il rappelle que par délibération n° 2016/70 du 16/12/2016, le conseil municipal a prononcé le déclassement du domaine public d'une emprise de 31 m² de la parcelle cadastrée section AM n° 8. La parcelle nouvellement créée à la suite de cette division est nommée section AM n°674. Les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce bien à 550 € hors droits et taxes. L'installation de ces containers concourra à l'amélioration du cadre de vie des habitants de ce quartier de la Ville et s'inscrit dans une démarche d'intérêt général. A ce titre, Hervé Magnolini propose au conseil municipal d'accepter de céder la parcelle AM 674 à la société Batigère Nord Est à l'euro symbolique.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

14- CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS AVEC LA COMMUNE DE MOUAVILLE

Hervé Magnolini rappelle que la loi ALUR du 24 mars 2014 a mis fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes compétentes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

Dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, le maire est compétent pour délivrer, au nom de la commune, les certificats d'urbanisme, permis de construire, d'aménager ou de démolir et pour se prononcer sur un projet faisant l'objet d'une déclaration préalable.

La commune de Jarny, dotée d'un plan local d'urbanisme, est équipée d'un service aménagement du territoire dont l'une des missions essentielles est l'instruction des autorisations d'urbanisme. Elle réalise en conséquence l'instruction de l'ensemble des autorisations d'occupation des sols déposées sur son territoire depuis le 1er juillet 2015.

La commune de Mouaville, dotée d'un Plan Local d'Urbanisme, souhaite confier à la Ville de Jarny l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées sur son territoire.

Hervé Magnolini propose donc au conseil municipal d'accepter cette collaboration et d'autoriser le maire à signer la convention d'instruction, qui en définit les conditions.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

15- ATTRIBUTION DE PRIMES DE RAVALEMENT DE FAÇADES ET D'AMENAGEMENT DE COMMERCES DE LOCAUX ARTISANAUX OU DE SERVICES

Hervé Magnolini propose au conseil municipal d'accepter le versement des primes de ravalement de façades et d'aménagement de commerces de locaux artisanaux ou de services conformément aux tableaux joints à la note de synthèse. Le montant des travaux s'élève à 14 431,80 € pour un montant de primes de 3 050,00 €. Les 2 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission réunie le 14 février 2017.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

16- DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le maire propose, suite à la démission de Monsieur Olivier Tritz, de désigner les nouveaux représentants au sein des commissions :

- Comité technique paritaire : en remplacement de Monsieur Tritz, membre suppléant, le maire propose de désigner Monsieur Didier Vaccani.
- Conseil d'école – groupe scolaire Jules Ferry et maternelle Danielle Casanova : en remplacement de Monsieur Tritz, le maire propose de désigner Madame Fatma-Zohra Ouabed.
- Collectif de défense des communes concernées par les affaissements miniers, sidérurgiques et ferrifères Lorrain : en remplacement de Monsieur Tritz, le maire propose de désigner Monsieur Hervé Magnolini.
- Commission de l'eau : en remplacement de Monsieur Tritz, membre suppléant, le maire propose de désigner Monsieur Hervé Magnolini.
- Comité consultatif Culture, jeunesse, sport, vie associative et citoyenne : en remplacement de Monsieur Tritz, élu responsable, le maire propose de désigner Monsieur Hervé Barbier.
- Comité consultatif Travaux, aménagement du territoire et développement durable : en remplacement de Monsieur Barbier, élu responsable, le maire propose de désigner Monsieur Hervé Magnolini.

Le maire met ces délibérations aux voix qui sont acceptées à l'unanimité.

17- S-M-I-V-U FOURRIERE DU JOLIBOIS – ADHESION DE COMMUNES

Marielle De Souza propose d'accepter l'adhésion des communes de Neufchef et Hannonville-Suzémont, suite à la délibération du comité syndical du 9 décembre 2016.

Le maire précise que par arrêté interpréfectoral du 3 août 2016, le syndicat interdépartemental à vocation unique (SIVU) Fourrière du Joli-Bois de Moineville a été transformé en syndicat mixte.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

Le maire rappelle la question posée par Christian Minary :

« La presse et les syndicats enseignants mentionnent que, dans le cadre des mesures de carte scolaire, une classe doit être supprimée à l'école élémentaire Langevin Wallon.

Or il me semble que, sauf erreur, le conseil municipal n'a pas été consulté sur cette question. Qu'en est-il au juste ? »

Fatma-Zohra Ouabed explique : « Suite à la réception en date du 16/02/2017, de l'arrêté portant décision de retrait de postes d'enseignants pour la rentrée 2017, nous avons pris connaissance de la décision d'un retrait de poste à l'école élémentaire Langevin Wallon.

Le maire et moi-même avons dès lors, pris la décision de manifester notre désapprobation concernant la fermeture d'une classe annoncée pour la rentrée prochaine, alors que l'an dernier on nous faisait ouvrir une classe et que la commune avait consenti à investir dans l'achat de mobilier et de matériel informatique de façon à offrir aux nouveaux élèves les mêmes conditions d'accueils que leurs camarades.

Cette décision, nous est d'autant plus incompréhensible, que l'effectif de rentrée est en hausse. Nous sommes passés de 142 à 147 élèves aujourd'hui, on ne comprend pas la logique, plus d'élèves et moins d'enseignants.

Nous avons décidé d'adresser un courrier au Directeur Académique lui demandant de revenir sur cette décision que nous estimions injuste et de tenir compte de l'évolution constante des effectifs.

Madame Bettiol, directrice de l'école, que nous avons eue au téléphone, au retour des vacances scolaires, a été informée de notre action auprès de l'académie.

Le courrier est prêt, nous comptons vous en faire part ce soir lors du conseil avant de le transmettre.

Pour répondre à Monsieur Minary, sur ce sujet, il n'y a pas d'obligation à délibérer au conseil municipal dans le cadre des implantations et retraits de postes car la décision en revient au directeur académique. Cependant rien ne nous interdit de notre côté de prendre une délibération concernant ce retrait, au sein de ce conseil municipal. »

Julien Bessedjerari fait lecture du courrier adressé à la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle :

« Monsieur le Directeur,

Suite à la réception par mail de l'arrêté portant décision d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée 2017, le retrait d'un poste élémentaire à l'E.E.PU LANGEVIN WALLON nous interpelle.

En effet, ce poste a été créé en septembre 2016 et de ce fait a engendré des dépenses conséquentes pour la rénovation totale de la classe avec mise en conformité des réseaux informatiques, achat de mobilier scolaire (tables, chaises, armoires et bureau) ainsi que l'achat d'ordinateurs, auquel se rajoute le coût de la main d'œuvre pour les travaux et les installations.

La municipalité a toujours eu à cœur d'investir pour ses écoles. C'est la raison pour laquelle un plan d'investissement conséquent pour la rénovation des groupes scolaires a été voté et réalisé, complété par un plan numérique.

Nous ne comprenons pas cette décision de fermeture d'un poste d'enseignant d'autant qu'il y a une progression des effectifs dans cette école. Nous sommes en effet passés de 142 élèves à la rentrée à 145 élèves aujourd'hui.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, a voté une délibération dans ce sens lors de sa réunion du jeudi 2 mars 2017.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer la situation et donc de retirer cette mesure injuste et inéquitable. »

Julien Bessedjerari propose de prendre une délibération pour réfuter l'argumentaire du directeur d'académie.

Christian Minary indique qu'il lui semble que le conseil a déjà été sollicité par le DASEN pour émettre un avis.

Céline Henquinet répond que le conseil avait pris cette délibération de lui-même mais ce n'était pas une obligation.

Le maire précise que la délibération vise donc à demander le retrait de cette mesure.

Le maire met cette délibération aux voix qui est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

Fait à Jarny, le 21 mars 2017

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacky Zanardo".

Jacky Zanardo